

DOSSIER D'INSCRIPTION DIPLÔME D'EXPERTISE COMPTABLE 2023

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Madame⁽¹⁾ Monsieur

NOM :

⁽¹⁾ NOM DE JEUNE FILLE :

Prénom :

Date de naissance : Ville de naissance : Dpt :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone :

Mail :

(Attention les convocations sont envoyées par mail)

Profession :

Société :

Comment avez-vous connu l'ENOES ? Presse Internet Salon/Congrès ANECS
 Autre :

PRISE EN CHARGE

Individuelle Entreprise/cabinet Plan de formation

OPCO : Subrogation de paiement Oui Non

CPF N° d'enregistrement de dossier :

Aucun changement de prise en charge après facturation ne sera accepté.

ENTREPRISE/CABINET

Raison sociale :

Statut : SARL SAS SA Autre :

Numéro de SIRET : _____ NAF : _____

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Nom du responsable du service formation :

Ligne directe :

Mail :

Si adresse de facturation différente, merci de bien vouloir communiquer les coordonnées exactes :

Adresse :

Code postal : Ville :

ORGANISME PAYEUR

Organisme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom du chargé de dossier :

Téléphone :

Mail :

La demande de prise en charge sera effectuée par l'entreprise auprès de son OPCO.

Merci de joindre la photocopie de la demande de prise en charge faite à l'organisme payeur.

RIB ENOES

Pour tout règlement par virement, vous trouverez le RIB de l'ENOES ci-dessous.

IBAN⁽¹⁾ :

FR76 3000 4008 1500 0100 3217 022



BNP PARIBAS

BIC⁽²⁾ :

BNPAFRPPXXX

	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
RIB ⁽³⁾ :	30004	00815	00010032170	22	BNPPARB IDF INSTITUTIONS (02837)

⁽¹⁾ International Bank Account Number

⁽²⁾ Bank Identifier Code

⁽³⁾ Relevé d'Identité Bancaire

LE MÉMOIRE

Préparation du mémoire (de la recherche du sujet jusqu'à la soutenance)

- Uniquement en présentiel : 04/02/23 20/05/23 08/07/23
- 09/12/23 (de 9h00 à 18h00 en présentiel), puis au choix :
 - 20h en visio (5 séances de 4h) ou 20h en présentiel (5 séances de 4h)

Séance de méthodologie de la soutenance du mémoire :

1ère session (Mars 2023)

- Module A - 06/03/2023
- Module B - 13/03/2023
- Module C - 20/03/2023
- Module D en visio - 27/03/2023

2ème session (Septembre-Octobre 2023)

- Module A - 04/09/2023
- Module B - 11/09/2023
- Module C - 18/09/2023
- Module D - 25/09/2023
- Module E en visio - 02/10/2023

Nouveauté ! Préparation de l'oral de l'UE 3 - éligible au CPF (28h)

- Relecture du mémoire : En visio En face à face
- Soutenance à blanc du mémoire : En visio En face à face

LES ÉPREUVES ÉCRITES

Épreuve écrite n°1 : réglementation professionnelle et déontologique de l'expert comptable et commissaire aux comptes :

1ère session (Mars-Avril 2023)

- Module A - 10/03/2023
- Module B - 17/03/2023
- Module C - 24/03/2023
- Module D en visio - 31/03/2023 ⁽¹⁾

2ème session (Septembre-Octobre 2023)

- Module A - 08/09/2023
- Module B - 15/09/2023
- Module C - 22/09/2023
- Module D - 29/09/2023
- Module E en visio - 06/10/2023 ⁽¹⁾

Épreuve écrite n°2 : révision légale et contractuelle des comptes

1ère session (Mars 2023)

- Module A - 07 au 09/03/2023
- Module B - 14 au 16/03/2023
- Module C - 21 au 23/03/2023
- Module D en visio - 28 au 30/03/2023 ⁽¹⁾

2ème session (Septembre-Octobre 2023)

- Module A - 05 au 07/09/2023
- Module B - 12 au 14/09/2023
- Module C - 19 au 21/09/2023
- Module D - 26 au 28/09/2023
- Module E en visio - 03 au 05/10/2023 ⁽¹⁾

Nouveauté ! Formule Estivale UE 1 + UE 2 en visio - du 04 au 07/07/2023 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Dans le cadre des formations à distance, prévoir un supplément de 70 € pour les envois postaux

FORMULES SAMEDI

1ère session (Mars-Avril 2023)

- 4 samedis : 11/03 au 01/04/2023

2ème session (Septembre 2023)

- 4 samedis : 09 au 30/09/2023

COURS PARTICULIERS

Planning de cours sous la direction pédagogique de M. Pinero Vargas :

Cours	Nombre d'heures de cours	Signature de l'inscrit
<input type="radio"/> Notice		
<input type="radio"/> Rédaction mémoire		
<input type="radio"/> Méthodologie soutenance		

En visio En face à face

Session de présentation : Mai 2023 Novembre 2023 Mai 2024

Règlement à effectuer avant le cours par chèque à l'ordre de l'ENOES ou copie de l'avis de virement par mail.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

> **Pour une prise en charge individuelle** : Règlement à l'inscription (Membre de l'Anecs, une remise vous sera accordée sur simple envoi de la photocopie de votre carte).

> **Pour une prise en charge CPF** : Aucun acompte à verser.

> **Pour une prise en charge par la société** : Règlement à l'inscription obligatoire + cachet et signature de l'entreprise sur la fiche inscription.

> **Pour une prise en charge par un organisme payeur** : Chèque d'acompte de 50% encaissé et sera remboursé dès réception des fonds de votre OPCO. **Si à l'issue de la formation l'ENOES n'est pas en possession de l'accord de prise en charge, le solde de la formation sera facturé au financeur initial.**

Le dossier peut être envoyé soit par courrier avec le règlement ou par mail avec copie de l'avis de virement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation intervenant moins de 15 jours avant la date du module retenu.

Pour toute annulation d'inscription, la somme forfaitaire de 100 € restera dûe (frais de gestion du dossier).

Date et signature de l'inscrit

Date, cachet et signature
de l'entreprise

Nos tarifs ne sont pas assujettis à la TVA.